

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Kränzle Hochleistungsgetriebeöl

Utilisation: Lubrifiant spécial

Code du produit: 400932 (1 l), 400933 (5 l), 400934 (20 l)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation: Lubrifiant spécial

Utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Josef Kränzle GmbH & Co. KG
 Rudolf-Diesel-Straße 20
 D-89257 Illertissen
 Telefon: + 49 (0) 7303 / 9605-250
 Internet: www.kraenzle.com

Exclusivement fourni par:
 HERMANN BANTLEON GmbH
 Blaubeurer Strasse 32
 D-89077 Ulm

Service chargé des renseignements: vertrieb@kraenzle.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

UNIQUEMENT en cas d'urgence:
 pendant les heures ouvrables (CET):
 +49 (0) 731 / 39 90 260 ou +49 (0) 731 / 39 90 250
 Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC 24h:
 1-800-424-9300 / +1-703-741-5970
 +(33)-975181407 (France)
 +(32)-28083237 (Belgique)
 0800-564-402 (Suisse)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

Conseils de prudence P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Indications complémentaires: EUH208 Contient C10-14-tert-Alkylamine. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Préparation

(suite page 2)

Nom du produit: **Kränzle Hochleistungsgetriebeöl**

(suite de la page 1)

Composants dangereux:		
	Huile de base, faible viscosité ***) Asp. Tox. 1, H304	≤10%
CAS: 68955-53-3 Numéro CE: 701-175-2 Reg.nr.: 01-2119456798-18	C10-14-tert-Alkylamine Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317	≥0,025-<0,1%

Indications complémentaires:

***) peu contenir: numéros CAS (REACH numéros d'enregistrement):
64742-54-7 (01-2119484627-25), 64742-55-8 (01-2119487077-29), 64742-56-9 (01-2119480132-48), 64742-65-0 (01-2119471299-27), 68037-01-4 (01-2119486452-34), 72623-86-0 (01-2119474878-16), 72623-87-1 (01-2119474889-13), 8042-47-5 (01-2119487078-27), 848301-69-9 (01-0000020163-82)
Pour le libellé des phrases de risque citées, voir section 16.
Des matières avec des concentrations maximales sur le lieu de travail sont appelées sous la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.
Position et transport en position latérale stable.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Indications destinées au médecin:

Traitement symptomatique.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux

immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction suitable:

CO₂, sable, poudre d'extinction.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde de soufre (SO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications:

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
Porter un vêtement personnel de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 3)

Nom du produit: Kränzle Hochleistungsgetriebeöl

(suite de la page 2)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions:

EN 2: B

Manipulation:

Lors de la manipulation de paquets lourds, utiliser des chaussures de sécurité et des outils appropriés. Ne pas transporter des chiffons imbibés de produit dans les vêtements. Ne pas manger, boire, fumer ou se moucher pendant le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Prévoir une cuve au sol sans écoulement.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas conserver avec de l'eau.

Indications concernant le stockage commun:

Récommandation pour température du stockage: 5 de 40 °C.

Durée de conservation en stock à partir de la date d'envoi:

3 ans maximum

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations voir l'information technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Lors de la formation de la vapeur, du brouillard ou des aérosols, la concentration au lieu de travail doit être tenue si légèrement que possible.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir section 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.

Protection respiratoire:

Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée dans des conditions normales d'utilisation. Sélectionner un filtre adapté à des mélanges de particules / de gaz et vapeurs organiques (point d'ébullition > 65 °C, AP2, EN 14387), si la limite d'exposition recommandée est dépassée ou en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Protection des mains:

Gants protecteurs de Nitril ou de Viton.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Valeur pour la perméabilité: taux = 6 (480 min)

(suite page 4)

Nom du produit: **Kränzle Hochleistungsgetriebeöl**

(suite de la page 3)

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique	Liquide
Couleur:	Jaune
Odeur:	Douce
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	> 240 °C (DIN EN ISO 2592)
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Non applicable.
Viscosité:	
Viscosité cinématique à 40 °C	~ 165 mm ² /s (ASTM D7042)
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 15 °C:	0,869 g/cm ³ (DIN 51 757)
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations:

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosible. La formation de mélanges explosifs vapeur/air reste toutefois possible (en cas de pulvérisation / d'atomisation/ réchauffement au-dessus du point d'inflammation)
Changement d'état	
Température de suintement:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant

(suite page 5)

Nom du produit: **Kränzle Hochleistungsgetriebeöl**

(suite de la page 4)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Voir 10.2 à 10.6
10.2 Stabilité chimique	Le produit est stable dans des conditions normales.
Décomposition thermique/conditions à éviter:	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toutes sources ignition.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Réactions avec agents d'oxydation fortes.
10.4 Conditions à éviter	Pas de données spécifiques disponibles.
10.5 Matières incompatibles:	Pas de données spécifiques disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Pas de produits de décomposition dangereux connus.
Indications complémentaires:	Ce produit n'est pas classé inflammable, mais entretient la combustion.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	Ces déclarations se basent sur des données pour les composants du matériau ou de matériaux similaires.
Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Huile de base, faible viscosité ***)

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)

CAS: 68955-53-3 C10-14-tert-Alkylamine

Oral	LD50	612 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	251 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	1,19 mg/l (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Inhalation:	Pas d'effet d'irritation.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Il n'existe pas de valeurs indicatives concernant un potentiel sensibilisant du produit. Contient en faible concentration des substances à potentiel sensibilisant. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité subaiguë à chronique:	Le contact répété ou long avec la peau peut causer dégraissage de la peau et Dermatitis. La peau peut réagir plus sensiblement par ceci à d'autres matières excitantes.
Indications toxicologiques complémentaires:	Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur du règlement (CE) No. 1272/2008 sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: Peut causer une sensibilisation cutanée chez les individus sensibles. Ces déclarations se basent sur des données concernant les composants du produit ou des produits similaires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Huile de base, faible viscosité ***)

EC50/48h	>10.000 mg/l (Daphnia magna)
LC50/96h	>100 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 203)
NOEC/21d	>10 mg/l (Daphnia magna)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

Page: 6/7

Date d'impression: 28.04.2022

Révision: 14.04.2022

selon 1907/2006/CE, Article 31

**Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: **Kränzle Hochleistungsgetriebeöl**

(suite de la page 5)

CAS: 68955-53-3 C10-14-tert-Alkylamine	
NOEC	0,078 mg/l /60 d (Oncorhynchus mykiss) (OECD 210)
NOEC/72h	0,05 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
12.2 Persistance et dégradabilité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol	Le produit est insoluble dans l'eau. Des particules de terre peut immobilisé le produit en partie.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	
PBT:	Non applicable.
vPvB:	Non applicable.
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.7 Autres effets néfastes:	
Autres indications écologiques:	
Indications générales:	Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant (l'Allemagne) Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets	
Recommandation:	Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Catalogue européen des déchets	Le code de déchet recommandé fait référence à l'état du produit à la livraison. L'affectation du numéro de code de déchet suivant l'utilisation doit être effectuée au cas par cas, à partir du Catalogue Européen des Déchets, par le producteur des déchets en collaboration avec le responsable régional de l'élimination des déchets et spécifiquement en fonction du procédé et du secteur.

13 02 06*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques
Emballages non nettoyés:	Des récipients vider complètement. Transmission à l'entreprise d'enlèvement des déchets agréée.
Recommandation:	Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, IMDG, IATA Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Polluant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	néant

(suite page 7)

Nom du produit: **Kränzle Hochleistungsgetriebeöl**

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique:

Département Sécurité des produits

Contact:

vertrieb@kraenzle.com

Acronymes et abréviations:

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

* Données modifiées par rapport à la version

précédente

**Information sur le numéro de version:

Remplace toutes les versions précédentes.